



Contact :

Julie Paumerie

Directrice de la BU RSE (A-CSR)

M + 33 6 73 06 42 02

jpaumerie@investance-partners.com

### Sommaire

#### Actualités sectorielles : Banque, finance, assurances

- Le Rapport Planète Vivante 2024 du WWF
- Flash sur la COP 16

#### Actualités réglementaires

- Conseil d'État, Juge des référés, 18/10/2024, 498433
- Ordonnance du 15 octobre 2024 transposant la directive Women on Boards

#### L'évènement du mois

- Investance Partners participe au trophée de l'innovation 2024

#### Le saviez-vous ?

- La vie secrète des arbres de Peter Wohlleben

## Actualités sectorielles

### Banque, finance, assurances

**Le Rapport Planète Vivante 2024 du WWF présente un constat alarmant : la biodiversité mondiale est en chute libre, avec une baisse de 73 % des populations animales en 50 ans.**

Cette réalité est d'autant plus préoccupante car les écosystèmes s'approchent de points de bascule (disparition massive des massifs coraliens et de la forêt amazonienne, la fonte des calottes glaciaires, etc.) rendant la dégradation irréversible. Ces points menacent la biodiversité, la stabilité climatique et la sécurité alimentaire mondiale, signalant une crise écologique majeure.

Malgré ces avertissements, les actions des acteurs privés et publics restent insuffisantes. Le rapport appelle à une transformation radicale de plusieurs systèmes clés : le système alimentaire, responsable de la déforestation et de 25 % des émissions de gaz à effet de serre ; le système énergétique où la transition vers les énergies renouvelables progresse trop lentement ; et le système financier, encore dominé par des pratiques nuisibles pour la planète. Ces transformations sont essentielles pour inverser la trajectoire actuelle.

Le WWF souligne l'urgence de la situation : la fenêtre d'action pour éviter le pire se jouera durant la décennie actuelle et appelle donc à une mobilisation immédiate à tous les niveaux, des gouvernements aux entreprises, en passant par la société civile. Toutefois, le rapport ne se limite pas aux avertissements : il évoque des succès possibles, tels que la stabilisation de certaines populations animales et la baisse des coûts des énergies renouvelables, à terme.



Les efforts de conservation doivent également intégrer les droits humains et les besoins des communautés locales, souvent les premières affectées par la dégradation des écosystèmes. Il est urgent de repenser nos stratégies pour assurer une meilleure cohérence entre les objectifs globaux et les actions locales. Le rapport met en lumière la déconnexion entre les ambitions affichées par les gouvernements et les actions concrètes mises en place sur le terrain. Il est donc crucial d'agir de manière coordonnée et globale pour préserver la biodiversité et garantir un avenir viable pour les générations futures. (Source : Rapport annuel 2024 de WWF France, Rapport planète vivante, un système en péril).

## COP 16 - Où en sommes nous dans le financement du cadre mondial Kunming-Montréal ?

Lors de la première semaine de la COP16, plus de 190 pays se sont réunis en Colombie dans le but de discuter des enjeux cruciaux, de l'utilisation durable des ressources naturelles et du renouvellement de leur engagement envers la protection de la nature.

En effet, lors de la COP15 de Montréal, les ministres de près de 200 pays ont abouti au nouveau cadre mondial Kunming-Montréal, composé de 23 cibles. Celui qu'on peut considérer comme l'équivalent de l'accord de Paris pour le Climat, vise lui à amortir le déclin de la biodiversité d'ici à 2030.

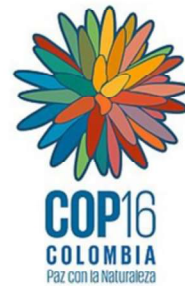
Ces négociations ont pris fin dans la nuit de vendredi à samedi en adoptant une décision historique concernant le statut des peuples autochtones en tant que "gardiens de la nature", mais sans aucun consensus sur les questions financières.

Après l'échec du crédit carbone surnommé « crédits fantômes », en raison de son manque de résultats concrets et de sa proximité avec le greenwashing, plusieurs pays comme la France et le Royaume-Uni parient sur les crédits biodiversité. A commencer par la création du Panel international de conseil sur les crédits biodiversité en 2023, qui a pour but de « structurer les marchés des crédits biodiversité au service des peuples et de la planète ».

Leur feuille de route présentée lors de la COP16 contient plusieurs principes, comme le fait qu'il n'y a pas de monétarisation de la biodiversité puisque les crédits biodiversité ne sont pas fongibles ou l'application d'une stratégie ERC complète, c'est à dire Eviter, Réduire, Compenser aux acheteurs.

Le crédit biodiversité c'est quoi ? Cet outil attribue une valeur monétaire aux services écosystémiques fournis par les habitats naturels. Et contrairement au crédit carbone qui s'échange à l'international, la compensation biodiversité se fera sur des marchés locaux et comparables.

Il sera essentiel pour les acteurs économiques d'évaluer les progrès du cadre Kunming-Montréal et de déterminer les outils à mobiliser pour financer la restauration du vivant pour la prochaine COP, qui aura lieu en 2026 en Arménie. (Source : <https://www.novethic.fr/environnement/biodiversite/cop16-cap-sur-les-credits-biodiversite-crise-credits-carbone>).



## Actualités réglementaires

### Conseil d'État, Juge des référés, 18/10/2024, 498433

Dans une ordonnance du 18 octobre 2024, le Conseil d'Etat s'est prononcé sur une question relative à l'atteinte grave et manifestement illégale du droit de vivre dans un environnement équilibré et sain.

Dans les faits, le préfet de l'Ariège a autorisé la chasse et a fixé des quotas sur une espèce d'oiseau nommée lagopède alpin, une espèce à l'égard de laquelle des efforts de conservation sont mis en place en raison du risque élevé de disparition. L'association Comité écologique ariègeois a donc saisi le Tribunal administratif en urgence afin de faire cesser la chasse sur cette espèce, ce qui a entraîné la suspension de l'arrêté pris par le préfet de l'Ariège.



La ministre de la Transition écologique, de l'Energie, du Climat et de la Prévention des risques a donc fait appel de cette décision.

Le juge des référés, appelé également le juge de l'urgence car il doit se prononcer dans un délai de 48 heures, relève que la chasse d'une espèce fragile peut compromettre la biodiversité et donc porter atteinte au droit de vivre dans un environnement équilibré et sain.

La chasse d'une espèce fragile, pour laquelle des efforts de conservation sont mis en place, va être une source de perturbation sur l'écosystème ce qui peut avoir des effets néfastes pour la santé. (Source : Conseil d'État, Juge des référés, 18/10/2024, 498433)

### Ordonnance du 15 octobre 2024 transposant la Directive "Women on Boards"

L'ordonnance du 15 octobre 2024 transpose la Directive européenne « Women on Boards » du 23 novembre 2022 visant à améliorer l'équilibre entre les femmes et les hommes parmi les administrateurs des sociétés cotées.

Cette ordonnance complète la loi Coppé-Zimmermann et l'ordonnance du 20 août 2014 en élargissant leur portée pour inclure la diversité des modes de désignation des administrateurs.

Elle impose une obligation de transparence concernant les règles d'équilibre obligeant les entreprises à justifier leurs décisions, favorisant ainsi une représentation plus équilibrée au sein des instances décisionnaires.

Les sociétés cotées ont jusqu'au 30 juin 2026 pour intégrer une nouvelle règle d'équilibre entre les administrateurs représentant les salariés. A défaut, elles risquent une procédure de recrutement renforcée.

(Source : <https://www.vie-publique.fr/loi/295754-ordonnance-15-octobre-2024-equilibre-femmes-hommes-societes-cotees>)



## En lien avec CSRD :

- Le Mouvement des Entreprises de France a publié un benchmark des outils digitaux proposés par le marché pour élaborer le rapport de durabilité : [https://lnkd.in/eqZ\\_KvrS](https://lnkd.in/eqZ_KvrS)
- L'ANC a publié une nouvelle version de son guide sur le déploiement des ESRS : <https://lnkd.in/edDt6HE8>
- L'anticorruption fait partie des indicateurs requis par la CSRD : <https://lnkd.in/eAAVc8uC>
- Le CEAOB publie ses lignes directrices finales sur l'assurance limitée pour les rapports sur le développement durable : [https://lnkd.in/eGpqqV\\_2](https://lnkd.in/eGpqqV_2)
- Haute autorité de l'audit publie ses lignes directrices : <https://lnkd.in/ezjuwpsi>

# L'évènement du mois

## Les trophées de l'innovation édition 2024

Cette année, la troisième édition des trophées de l'innovation aura lieu le jeudi 7 novembre 2024.

La première édition des trophées de l'innovation date de 2022, portée par Investance Partners, Finance Innovation, LBP AM et Tocqueville Finance. L'idée principale est de récompenser les fintechs innovantes qui portent des modèles économiques durables.

Depuis 2023, une quatrième catégorie s'est ajoutée afin de récompenser les acteurs de la transition énergétique et écologique, la « greentech » de l'année.

L'objectif est de mettre en avant une entreprise qui lutte directement ou indirectement contre le réchauffement climatique. Elle va par exemple contribuer à diminuer les gaz à effet de serre, la pollution de l'eau, de l'air et des sols ainsi qu'à la préservation des matières premières et ressources naturelles.

Nous vous tiendrons au courant de nos prochaines études et évènements RSE.



## Le saviez-vous ?



Dans le livre *Tout comprendre ou presque sur la biodiversité*, on y apprend que la biodiversité microbienne, invisible à l'œil nu, représente en réalité la majorité de la biodiversité terrestre ! Les microbes, comme les bactéries, les virus et les champignons, existent en une diversité incroyable et jouent des rôles cruciaux : ils facilitent la digestion des aliments dans le corps humain, décomposent la matière organique dans les sols, et même aident certaines plantes à absorber des nutriments. Cette biodiversité cachée est essentielle à la santé des écosystèmes, bien qu'elle soit souvent négligée dans les discussions sur la conservation.

Nous vous retrouverons le mois prochain pour de nouvelles actualités.